

L'ECRITURE D'UNE CHARTE

1.1 QUI PEUT ECRIRE UNE CHARTE ?

Toutes les structures territoriales de la FSCF : comités régionaux, départementaux et associations.

1.2 QU'EST-CE QU'UNE CHARTE ?

C'est une liste de 10 engagements pratiques, couvrant au moins 3 des 9 défis, sur lesquels la structure, par l'intermédiaire de son président, s'engage.

1.3 QU'EST-CE QU'UN ENGAGEMENT ?

C'est une résolution en matière de développement durable, prise par la structure, que ce soit sur le volet social, écologique ou économique. De nombreux exemples sont visibles sur le site de la FSCF rubrique *développement durable*.

1.4 QUELS SONT LES GRANDS PRINCIPES DE L'ECRITURE D'UNE CHARTE ?

Autant que possible, l'écriture de la charte résulte d'un travail collectif. Toutes les formes de récupération des idées sont envisageables, sur des temps plus ou moins longs et intenses (de quelques jours à plusieurs semaines ou mois), sur la base d'un mur d'idées, d'un blog, d'une boîte à idées, ... N'hésitez pas mobiliser des personnes nouvelles que la question du développement durable interpelle, sans faire forcément appel à des dirigeants politiques ou techniciens déjà largement surchargés.

1.5 COMMENT S'Y PRENDRE ?

Vous pouvez organiser, lors d'un évènement dédié ou sur la base d'un évènement existant, une information visant à mobiliser les adhérents, les parents et les amis pour émettre des idées. Il s'agira de réfléchir suivant le type de structure, son implantation géographique, la spécificité de ses activités, son public... et formuler des engagements proches des réalités quotidiennes, c'est-à-dire simples et soutenables dans le temps. Les grands principes sont en effet déjà largement écrits dans différents agendas 21 ou chartes nationales (voir la Stratégie Nationale de Transition Ecologique vers un Développement Durable du Sport et l'Agenda 21 du CNOSF pour des exemples aboutis).

1.6 COMMENT ASSURER LA VISIBILITE?

Autant que possible, la structure doit prévoir de rendre visible par les médias traditionnels son engagement, en intégrant l'écriture de la charte dans la démarche nationale « *la FSCF s'engage!* ». L'information sur les sites internet est également préconisée.

1.7 OU ENVOYER LA CHARTE ?

La charte est à envoyer par mail au siège de la FSCF en format word. Elle doit contenir le nom de la structure, la localité, les 10 engagements ainsi que les nom du président et, le cas échéant, du référent, à l'adresse richard.margot@fscf.asso.fr.

A réception de la charte, les services enverront le support pour valoriser ces engagements.

1.8 QU'EST-CE QU'ON GAGNE ?

La structure qui renvoie une charte reçoit la charte millésimée sur un support fédéral. En outre, le président général de la FSCF signale votre action au maire de la ville (association), ou au président du conseil général/régional (dans le cas d'un comité déposant). Vous avez de solides arguments pour faire valoir votre démarche auprès de partenaires publics ou privés.

1.9 COMBIEN DE TEMPS LA CHARTE EST-ELLE VALABLE ?

La durée de validation est de deux ans. Il y a deux périodes de validation : l'une pour les assises de Printemps, l'autre pour le congrès fédéral. Le nombre de nouvelles chartes est limité chaque année, pour des raisons budgétaires, à 20 structures.

1.10 COMMENT RENOUVELER ?

Pour renouveler, la structure devra revoir au bout de deux ans ses engagements en matière de développement durable et les réévaluer, voire s'engager sur d'autres si tous les engagements ont été atteints.

1.11 POURQUOI RENOUVELER ?

La démarche de développement durable s'inscrit, comme son nom l'indique, dans le temps. Il importe de conduire des objectifs réalistes qui méritent des ajustements réguliers et l'engagement des dirigeants successifs.

1.12 QUE FAIT-ON DES SUPPORTS ?

Le support de la charte reste acquis à l'association. La fédération assure la mise à jour des chartes, preuve de l'engagement de la structure au fil des années. Il appartient à l'association de faire la démarche du renouvellement.

1.13 QUI PEUT NOUS AIDER ?

Si de nombreux sites internet sont dédiés au développement durable, vous trouverez aussi auprès de la fédération l'assistance ponctuelle de Richard Margot. Votre comité est chargé de vous aider à conduire cette démarche. A cet effet, il a désigné un correspondant développement durable. N'hésitez pas à le contacter.